



Libération (site web)

mardi 5 mai 2026 - 18:18:52 468 mots

## Franche-Comté : le professeur qui s'était inventé une médaille d'or de philologie a été renvoyé de l'université

LIBERATION, AFP

**Florent Montclair, qui se targuait d'avoir reçu l'équivalent d'un prix Nobel il y a dix ans, est sous le coup d'une enquête pour faux, usage de faux, escroquerie et usurpation de titre.**

Un professeur de lettres franc-comtois, accusé de s'être créé de toutes pièces une médaille d'or internationale, a désormais interdiction de travailler dans l'enseignement supérieur du fait d'une sanction disciplinaire, a indiqué mardi l'université de Besançon, confirmant une information du quotidien *l'Est républicain*.

Florent Montclair, né en 1970, est accusé de s'être prévalu d'une «*médaille d'or de philologie*», censée être l'équivalent du prix Nobel dans cette science du langage, mais qui était vraisemblablement une supercherie. Il aurait lui-même créé de toutes pièces la Société internationale de philologie il y a une dizaine d'années, puis lui aurait accolé [une récompense ronflante](#), prétentiment attribuée par le passé à différents grands noms. Avant, évidemment, de se l'attribuer à lui-même lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale en 2016, et de donner un coup d'accélérateur à sa carrière. Il avait poussé la supercherie jusqu'à décerner ensuite la pseudo-récompense à d'autres, parmi lesquels [Noam Chomsky](#), fin 2016.

### Coquille vide

Montclair est sous le coup d'une enquête du parquet de Montbéliard (Doubs) pour faux, usage de faux, escroquerie et usurpation de titre. La justice s'intéresse également à un prétendu doctorat qu'il aurait obtenu dans une université américaine à l'existence douteuse, soupçonnée d'être également une coquille vide inventée par l'intéressé.

Depuis le 7 avril, le professeur est sous le coup d'une sanction disciplinaire qu'il n'a pas contestée, et qui est désormais définitive, a précisé à l'AFP l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon, qui l'employait. Il lui «est interdit d'exercer ses fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement public d'enseignement supérieur». L'enseignant «n'exerce donc plus aucune fonction au sein de l'université» où il était affecté depuis plus de 20 ans, a précisé la directrice adjointe de la communication de l'université, Mathilde Dehestru.

### Retour à l'éducation nationale

Ce renvoi de l'université lui a fait automatiquement réintégrer, «*très récemment*», les effectifs de l'éducation nationale, où il enseignait auparavant, a indiqué de son côté un porte-parole du rectorat de l'académie de Besançon.

Un «*processus d'évaluation*» des faits pouvant lui être reprochés a été lancé par l'éducation nationale, et pourrait «*peut-être*» aboutir là aussi à des mesures disciplinaires. A ce stade, il n'a pas été réaffecté à un collège ou lycée, les services académiques étant «*en train d'analyser son dossier*», a ajouté ce porte-parole.

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)

© 2026 Libération. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260505-LIF-0amdooutbybesto2lp5zmhvq7wi